

*Association des Trois Dumas
et
pour la sauvegarde du vieux Villers*

LETTRE DUMASIENNE N°25

Mars 2003

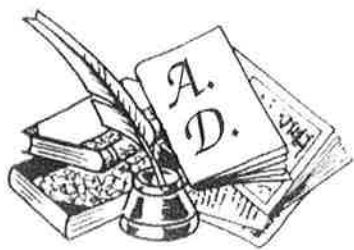
Villers-Cotterêts, la ville natale de notre ami Alexandre DUMAS doit retrouver la statue disparue en 1942 et immortalisée par Mr Jean Desclèves accompagné de son fils Pierre, cela se passait le 21 décembre 1941... C'est la raison pour laquelle nous allons évoquer l'historique de la rue de Lormet, de la place Alexandre DUMAS et du géant de la littérature française.

Au XVème siècle, et depuis une époque qu'on ne saurait préciser, la rue Alexandre Dumas s'appelait rue de l'Ormoie (*vente Symond Vignon du 16 mai 1490 -le Jeune aîné notaire à Villers-Cotterêts-*) Ce nom fut successivement changé en celui de l'Ormeloye (*reconnaissance Arnoult-Ferran, du 15 juin 1587 -Chéron notaire-*), de l'Ormay (*bail Philippe Le Noir, du 16 avril 1649 (Cherron le fils, notaire)*), de l'Ormet, (*vente Le Sueur devant Delage, notaire 1705*), de l'Ormelet (*bail du Camp, du 4 août 1778, Lecrocq notaire*), de l'Ormet (*vente de Bayne, du 25 juin 1782 Lecrocq notaire*), et enfin de Lormet, sans apostrophe; cette dernière orthographe fut définitivement adoptée en 1795 par le sieur Dumaine, peintre chargé de refaire les « tableaux indiquant les rues de la commune ».

La rue de Lormet tirait son nom d'un bosquet ou petit bois d'ormes, qui existait à l'extrémité de cette voie – où s'étendent aujourd'hui la place Alexandre Dumas, le passage à niveau du chemin de fer

Nous arrivons maintenant à la place Alexandre Dumas ainsi qu'il a été dit en tête de la présente monographie, la place Alexandre Dumas était dans les siècles reculés, plantée en partie d'un petit bois d'ormes (ou ormoie) laquelle donna son nom à la voie urbaine qui s'ouvrait devant elle à l'ouest. Dans un titre du 20 août 1539 cette ormoie est appelée « l'ancien bois des pendus de justice » et sur le plan dressé par Pérot, arpenteur à Villers-Cotterêts, le 20 mai 1675, elle est encore indiquée sous le nom de « bois de justice ». A la pointe de ce bois, c'est-à-dire à peu près à l'endroit où s'élève la statue de l'auteur des Trois Mousquetaires se dressait jadis une croix de pierre (indiquée sur le plan Pérot) et qui existait encore en 1756, cette croix ayant été détruite, nous ne savons comment, elle fut remplacée en 1760 par une croix de fer, aux frais d'un sieur Isaac Charpentier. Abattue en 1793, cette croix fut rétablie en 1802 par les enfants de Camus Charpentier et transférée plus tard dans le cimetière des enfants.

Ce transfert eut lieu le 7 mai 1838 à la suite d'une demande exprimée le 5 mai 1837 par le comte Charpentier, lequel, par ordonnance royale de 1836, avait obtenu une concession pour l'établissement du chemin de fer du Port-aux-Perches, et désirait vivement l'enlèvement de cette croix et des arbres qui l'entouraient « pour rendre, disait-il, les abords du point de départ du chemin de fer réguliers et faciles ». (*A l'époque du transfert, les héritiers Camus*



*Association des Trois Dumas
et
pour la sauvegarde du vieux Villers*

revendiquèrent cette croix et demandèrent une enquête qui fut rejetée le 21 février 1838, mais le 22 avril 1842 un arrêté municipal autorisa Mr Camus, juge de paix à la Ferté-Alais, à faire placer une inscription au pied du calvaire « sans qu'il puisse résulter pour lui de cette autorisation, le droit de changer la destination de cette croix qui est la propriété de la commune »)

Anciennement, le chemin de Dampleux commençait au pied de cette croix, ce chemin fut supprimé à la suite d'un arrêté pris en séance du conseil municipal de Villers-Cotterêts, en date du 8 octobre 1824. Le procès verbal de cette séance dit qu'on supprimera :

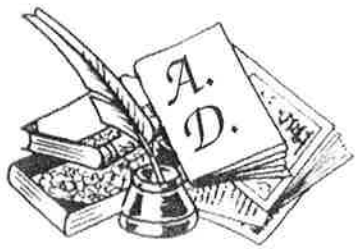
- 1/ le vieux chemin de Dampleux qui a son origine à la rue de Lormet, parcourt la plaine de Villers-Cotterêts, et traverse le nouveau chemin d'Oigny ;
- 2/ le chemin d'Oigny (ou de Dayancourt) devenu inutile.

Entre la croix, dont il vient d'être parlé, et la porte de la rue de l'Ormeoye (*car il y avait 3 portes de villes à Villers-Cotterêts : une, rue de Largny, une autre rue de Lormet, et la troisième rue de Noüe –actuellement Démoustier, à hauteur de l'école de garçons ex impasse de la Herse... Pour les vieux Villers.*) passait donc un grand chemin que les anciens titres nomment tantôt « chemin des marchands, de Flandres, de Bapaulme et tantôt chemin de Crespy ou de Crépy. Il porte même encore ce dernier nom en un acte reçu par Lecocq, notaire à Villers-Cotterêts le 14 mai 1772.

Ainsi que nous venons d'en toucher un mot, une porte de ville, avec fossés, existait autrefois à l'entrée de la rue de l'Ormelet ; c'est devant cette porte que le prévôt de Crépy allait certain jour, rendre la justice aux nombreux marchands du « Parisis ou des Flandres », se rendant aux foires de Champagne ou en revenant.

L'ordonnance du roi Jean, datée de 1355 et rapportée par du Bouchel dit bien que les assises ne se feront plus en plein air ni sur les terres des seigneurs particuliers, à moins que, depuis trente ans le juge royal ne fut en possession de cet usage, mais il ajoute que, malgré cette ordonnance, la coutume de tenir les audiences en plein air ou en plein champ ne fut pas abolie dans tous les endroits du Valois. C'est ainsi qu'au XVème siècle, on rendait encore la justice sous l'orme d'Hast, à Largny, sous l'orme Galloys dans la plaine de Soucy, sous l'orme Gallois à Coyolles, sous l'arbre Murgez d'Ancienville, sous l'Ormet à Taillefontaine, sous l'orme de Bosle à Fleury, sous celui du Gaillard à Corcy, sous l'orme de la Dame à Retheuil etc.... (*il y avait encore dans le Valois : l'orme de Heurtebise l'orme de Verberie, l'Orme de Fresnoy, l'orme de Claville, l'orme de Porche à Mermont, l'orme du porche à St Germain de Bouillant près de Crépy en Valois, l'orme de Duvy, la place de l'ormet de Rouvres*)

Jusque vers 1837, la place Alexandre Dumas ou plutôt le carrefour de l'Ormeloye conserva la physionomie qu'il avait déjà en 1675, le « bois des pendus de justice » existait encore avec ses ormes vieux de plusieurs siècles et son passé rempli de légendes sinistres. Maintes fois, des anciens du pays nous ont affirmé que, dans les premières années du XIXème siècle, ce n'était encore que contraints et forcés, jusqu'au déclin du jour, les femmes et les enfants passaient à proximité de la fameuse « ormeloye ».



*Association des Trois Dumas
et
pour la sauvegarde du vieux Villers*

On se racontait, à la veillée, que des revenants la hantaient et que par les nuits sans lune, on y voyait danser en rondes « les langues en feu des suppliciés », et cela causait d'indicibles peurs aux bonnes gens timorés ou pusillanimes .

Deux vieillards (Mrs Jean-Baptiste Mailly et Félix Viddain) , nés dans ce quartier, nous disaient qu'à partir de cinq heures du soir en hiver, bien entendu, au temps lointain de leur enfance, la rue de Lormet devenait la voie la moins fréquentée, la plus déserte de toutes les rues de la ville, on n'y voyait âme qui vive !

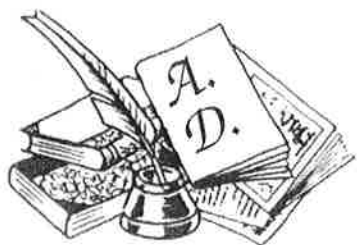
La construction du chemin de fer de Villers-Cotterêts au Port-aux-Perches, autorisée par ordonnance royale du 6 juin 1832 (Bulletin des Lois n° 436, la première enquête eut lieu le 22 juin 1832), amena un premier changement dans la physionomie du carrefour de l'Ormeloye, la croix fut enlevée et portée dans le cimetière, et les constructions diverses (maisons d'habitation, remise , halle) s'élevèrent sur son emplacement .

Ce chemin de fer dit « Port-aux-Perches » l'une des premières voies ferrée établie en France eut pour promoteur le comte Charles-Esprit-François Charpentier, propriétaire à Oigny en Valois .L'entreprise avait pour but le transport économique et relativement rapide jusqu'au canal de l'Ourcq, des bois exploités dans la forêt de Retz et des pierres pour les carrières environnantes . Ce chemin de fer avait deux moteurs : les chevaux et la force naturelle de la gravité, les chevaux étant surtout employés pour le retour à Villers-Cotterêts jusqu'au « Pavé Neuf », c'est-à-dire sur 3 kilomètres .

L'inauguration solennelle du chemin de fer de Paris eut lieu le 31 août 1861 .

Au centre de la place Alexandre Dumas se dresse la statue du grand romancier populaire . En 1883 un comité local se forma pour l'érection de cette statue, une souscription immédiatement ouverte permit au comité d'encaisser 3000F , notamment par le conseil municipal ; 3000F donnés par l'état, 500F votés par le Conseil Général de l'Aisne, 900F par le cercle lyrique, 1160F recueillis par le Libéral Soissonnais , bref les fonds nécessaires ayant été réunis, l'exécution de la statue fut confiée à l'éminent sculpteur **CARRIER-BELLEUSE** et son inauguration eut lieu le dimanche 24 mai 1883 en présence de Mr Alexandre Dumas fils et de sa famille, Mr Kaempfen directeur des Beaux Arts, Mr Séblime Préfet de l'Aisne , du général Arguesse, de toutes les sommités littéraires et artistiques de Paris , etc...Plusieurs discours furent prononcés . Le premier par Mr Sénart, maire, le second par Mr Ernest Ringuier, député, le troisième par Mr Kaempfen , directeur des Beaux Arts qui remit les Palmes Académiques à MMs Poumerol, (lire les souvenirs de Pomerol), Sénart et au docteur Vendrand ; enfin le quatrième par Jules Claretie au nom de la Société des gens de lettres, immédiatement avant le dernier discours, Mr Henri de Bornier devait lire quelques strophes – que les anciens cotteréziens connaissent tous - .

Cette statue en bronze mesure trois mètres et treize centimètres de hauteur , elle a été coulée à Sommevoir (Hte Marne) dans l'usine des maîtres fondeurs Durenne, réparée et ciselée dans les ateliers de la rue de Meaux à Paris, par Carrier-Belleuse, élève de Rodin . Son poids est de 925 kilos . (le modèle en plâtre, envoyé à l'usine le 8 août 1884 et qui devait primitivement mesurer 3,12 m de hauteur y compris la plinthe, avait en réalité 3,33 m , en



*Association des Trois Dumas
et
pour la sauvegarde du vieux Villers*

*tenant compte du retrait du métal, la statue, fondue mesure donc 3,29 m, à 1mm près –
renseignements fournis par la maison Durenne-)*

Au cours de l'érection et jusqu'en 1902, le piédestal qui la supportait n'était qu'une sorte de « Haute Borne » absolument dépourvue d'esthétique . On profita des fêtes qui furent célébrées à l'occasion du centenaire de la naissance (24 juillet 1802) , - mais pour des raisons spéciales on avança d'une quinzaine de jours la célébration du centenaire – pour modifier le socle et lui donner l'aspect que nous lui avons connu jusqu'en 1941 .

EN GUISE DE CONCLUSION....

Voilà, ce que vont retrouver les cottesréziens, je pense en 2003 . La statue altière qui fera retrouver à la ville de Villers-Cotterêts son caractère de cité littéraire, avec Dumas toujours présent dans le cœur de la ville , avec sa belle et majestueuse forêt si chère à l'illustre enfant du pays .

Combien de souvenirs dumasiens sont inscrits dans ma mémoire et amassés dans mon cœur, mais la réalité, la vraie, ne peut être exprimée que par une langue de silence et c'est certainement dans le silence que communiquent les âmes

C'est un honneur que de se compter parmi les Amis des Trois Dumas, mon militantisme est intact Sans mesquine ambition personnelle, je reste attaché à notre Association et à notre ami Alexandre dont vingt années à Villers-Cotterêts le marquèrent pour toujours .

Je cède la plume ^{ME} à Mr Nibart Pierre pour sa lettre du Mousquetaire et lui-même membre de la Confrérie des Mousquetaires d'Armagnac et adhérent de l'Association des Trois Dumas, oui, nous sommes une grande famille . Cette lettre n'engage que son auteur .

*Amicalement à bientôt
François Augot*

Mes Mémoires - Alexandre Dumas - Plon
E. Roch 1908
Notes personnelles